restèrent infructueuses. Ryland partit à son tour pour aller développer et faire approuver le sinistre programme de cette coterie haineuse. Il dénonça au gouvernement anglais un mandement, dans lequel Monseigneur Plessis avait osé prendre le titre d'évêque de Québec, et chercha les moyens de poursuivre le prélat devant les tribunaux criminels du pays. Il oubliait que, depuis cent cinquante ans, les évêques en avaient toujours agi de la même façon sans aucune protestation de la part de la métropole. Le bons sens des ministres fit justice de la misérable chicane que l'on voulait engendrer à l'évêque de Québec. Celui-ci, par son tact, sa merveilleuse connaissance des hommes, sa loyauté et son indomptable fermeté, sut déjouer les projets de ses ennemis, sauver du naufrage l'Eglise qui lui était confiée, et préparer sa complète indépendance. Les conversations de l'évêque de Québec avec Craig et son long mémoire à Sir George Prévost seront d'éternels monuments de sa sollicitude pastorale et de son inviolable attachement aux doctrines de l'Eglise. Le successeur de Craig se montra plus favorable aux sujets catholiques de Sa Majesté, et la guerre de 1812 acheva de le convertir au parti de la justice et de la modération. Les services éminents que rendit Monseigneur Plessis pendant toute la campagne, lui acquirent pour toujours les sympathies du gouverneur et des hommes d'état d'Angleterre. Aussi Lord Bathurst écrivait au général Prévost, en 1818 « Je dois vous informer que Son Altesse Royale le Prince Régent, au nom de Sa Majesté, veut que désormais les appointements de l'*évêque catholique* de Québec soient de mille louis par année ; c'est un témoignage rendu à la loyauté et à la bonne conduite du *gentilhomme* qui occupe maintenant cette place, et des autres membres du clergé catholique de la province.» C'est ainsi que cette campagne de 1812 fut, comme celle de 1775, l'un des grands moyens employés par la Providence pour sauver le Canada de la tyrannie protestante. Monseigneur Plessis était enfin reconnu comme évêque de Québec ; ses droits étaient admis par la métropole, et le 30 avril 1817 il était de plus appelé à siéger au Conseil Législatif. Il ne manqua pas de profiter de cette position, qu'il occupa jusqu'à la fin de sa vie, pour protéger les intérêts de la patrie en même temps que ceux de la religion.

En 1821 il se prononça fortement contre une mesure par laquelle on voulait priver la branche populaire de la législature,